



## **L'idée de la transmission et la transmission des idées (la gestion du savoir et des héritages)**

Éditorial par : Dr Philippe VITTINI, Directeur de programme du CRIAVS Rhône-Alpes

*A l'heure où l'essaimage est devenu une réalité de terrain, où les centres ressources créés par les circulaires d'avril 2006<sup>1</sup> et d'août 2008<sup>2</sup> sont en passe de devenir pleinement fonctionnels, il n'est peut être pas inintéressant d'avoir une vision stéréoscopique de l'ensemble du dispositif.*

*Ainsi, le champ d'intervention lui-même des agresseurs sexuels, pierre angulaire des missions des CRIAVS, nécessite de prendre de la distance sur le plan émotionnel, et de la gestion quotidienne des informations et faits divers concernant les violences sexuelles qui sont souvent difficiles à filtrer, mais plus encore dans la réalisation des soins, dont nous sommes tous les artisans.*

*La mise en œuvre du maillage santé justice social, réalisé à chaque échelon régional, ou la création d'une base documentaire aux fins de la transmission d'un savoir, sont des missions déclinées sur l'ensemble du territoire (et pas seulement de l'hexagone). Dans cette optique, il est indispensable d'avoir une vision en relief, et d'intégrer ainsi une approche globale (et donc nationale) des missions qui nous ont été confiées.*

*À cet égard, la participation constante du CRIAVS-RA aux fondations de la fédération nationale des CRIAVS est sur le point d'aboutir à une structuration indispensable du travail fait à chaque échelon régional. Cet aboutissement sera concrétisé par la réalisation d'une journée annuelle des CRIAVS en début d'année 2012.*

*À l'heure où il convient de mutualiser le fonctionnement et les moyens des institutions publiques, la fédération des CRIAVS est un édifice incontournable à plusieurs titres. De manière triviale sur le plan du fonctionnement même de nos structures, souvent hétéroclites, mais de façon plus fondamentale sur la réalisation de nos missions et de la promotion des soins aux auteurs de violences sexuelles, puisque c'est là l'essence même de la création de nos centres.*

*Rassembler les connaissances en langue française (mais aussi anglaise) dans les domaines juridiques, criminologiques, sociologique et de la santé, par la création d'un centre documentaire ad hoc a été la première étape depuis ces deux dernières années. Il s'agit désormais de favoriser la transmission de ce savoir en mutualisant les moyens à travers un réseau documentaire de l'ensemble des centres ressources qui le souhaitent.*

*Cette mise en commun ne se limite pas aux connaissances théoriques, mais vise également au partage d'expériences, et donc à la transmission des connaissances d'abord aux professionnels des centres ressources, mais plus encore dans le partage nécessaire avec l'ensemble des professionnels concernés par la violence sexuelle.*

*Il n'en reste pas moins que la transmission du savoir et de l'expérience de chacun, même grandement facilitée par le fonctionnement de la fédération nationale des CRIAVS reste une affaire de rencontres individuelles, à l'image d'une profession de foi dont le chemin peut être semé d'embûches.*

<sup>1</sup>[Circulaire DHOS/DGS/02/6C n°2006/163 du 13 avril 2006 : Prise en charge des auteurs de violence sexuelle et création de centres de ressources interrégionaux](#)

<sup>2</sup>[Circulaire N°DHOS/F2/F3/F1/DSS/A1/2008/264 du 08 août 2008 relative à la campagne tarifaire 2008 des établissements de santé et à la Création des CRAVS](#)

## Prévention des violences sexuelles dans le champ des auteurs

### Focus sur la justice restaurative (par Pierre-Yves Émeraud)

Le numéro de Juillet 2011 de la revue trimestrielle « les chroniques du CIRAP (Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire) » édité au sein de l'ENAP (École Nationale de l'Administration Pénitentiaire) rend compte d'une expérience intéressante de « **Justice Restaurative** » (origine Canada 1987). Il s'agit de **rencontre regroupant infracteurs et victimes** à la demande des uns ou des autres ou encore sur propositions des professionnels des SPIPs, des Services d'aide aux victimes ou des Associations de contrôle judiciaire.

Des animateurs professionnels spécialement **formés à la médiation et rompus aux techniques de gestion de groupe, vérifient la volonté et la capacité des personnes concernées à s'insérer dans un tel dispositif** qui expose à vivre un processus humainement difficile. Plusieurs rencontres individuelles peuvent être nécessaires. Les sessions de rencontre s'étalent sur 5 à 6 semaines avec des rencontres hebdomadaires de 2 ou 3 heures. La distribution de la parole est facilitée par l'utilisation symbolique d'un « bâton de parole ». Ces rencontres deviennent des moments privilégiés de (re)découverte de l'humain chez chacun des protagonistes. Au départ bien sûr les représentations des uns sur les autres sont conflictuelles. Les victimes sont souvent enfermées dans une représentation du « monstre » caractérisée par une grande froideur et forte violence. Les détenus sont persuadés que les victimes sont animées uniquement par la vengeance. Pourtant dès les premières rencontres une empathie réciproque s'installe, les auteurs de l'article l'évoquent « l'alliance des souffrances ». C'est comme si les détenus prenaient conscience de la souffrance des victimes « brisée à vie » et celles-ci de la souffrance carcérale des détenus et des pertes collatérales sur leur famille et entourage.

Les victimes attendent des détenus des éclaircissements sur les raisons des passages à l'acte, points souvent restés sans réponse depuis leur victimisation.

En face les détenus quoique assumant leurs actes sont le plus souvent dans l'incapacité de les expliquer tout en ne se considérant pas comme malades. Dans ce processus les victimes tentent peu à peu à détacher l'acte qui reste monstrueux de la personne du détenu, plutôt désespéré...

Les échanges sont sources de tension tant chez les victimes que chez les détenus, deviennent sources de blocage dans le cheminement de chacun avec des sauts, des stagnations, des régressions.

Un danger perceptible est de voir les victimes s'installer dans une posture d'écoute sans véritable partage avec les détenus : elles évoquent le discours trop lisse des détenus.

En fait les victimes désirent, elles-aussi être questionnées par les détenus sur leur vécu, leur réactions et leur deuil. Seulement les détenus saisissent naturellement surtout l'opportunité de leur écoute et de leur empathie pour parler d'avantage d'eux et se confrontent ainsi à la souffrance du cheminement au travers de l'épreuve du récit des actes commis. Un tel exercice de verbalisation leur est très douloureux et générateur d'émotion, ils n'en sortent pas indemnes.

Le cheminement des victimes vers un certain apaisement n'est pas non plus des plus simples car il passe par « la quête de récit et de vérité factuelle » et le dépassement de l'ambivalence qui en résulte : entre l'empathie et l'identification aux détenus et le rejet des actes criminels qu'ils ont commis.

Le bénéfice de ces rencontres pour les détenus se détachent difficilement de leur apport aux victimes car il résulte d'avoir permis aux victimes de croire à nouveau dans l'être humain grâce à la mise en évidence de leur humanité. Ce faisant, c'est comme si, ils s'étaient réhumanisés à leurs propres yeux et grandis en estime d'eux-mêmes.

## Lettre d'information du CRIAVS Rhône-Alpes n°23 - Septembre 2011

Pour les victimes la satisfaction tirée de ces rencontres est aussi de se rendre compte qu'il n'y a pas toujours d'explications logiques du passage à l'acte et qu'il faut admettre une part d'ombre dans la victimisation qu'elles ont subie afin d'avancer dans leur processus de deuil.

-----

**\* Ministère de l'Éducation nationale :** La protection des mineurs sur internet  
Priorité nationale, le développement de l'utilisation d'internet doit s'accompagner de mesures de formation et de contrôle pour assurer la sécurité des citoyens, notamment des mineurs. L'éducation nationale doit **transmettre à chaque élève les valeurs liées à un usage responsable de l'internet.**

**\* APEV : Des tapis de souris pour CM2**

Le 18 mai, lors d'une conférence de presse, François Fillon, ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Isabelle Barnier, administrateur de la Fédération Européenne pour les Enfants Disparus et Sexuellement Exploités ont annoncé le lancement **d'une campagne de sensibilisation des enfants aux risques d'internet.**

\* Formation pour les professionnels organisée par l'ADES du Rhône en décembre 2011 : **Éducation à la sexualité face au porno, à l'hyper sexualisation et au virtuel** - [le programme et le contenu de la formation sont disponibles sur le site internet, rubrique Agenda.](#)

-----

## Mise en ligne de l'Espace médecins coordonnateurs

Le CRIAVS Rhône-Alpes met à disposition de l'ensemble des médecins coordonnateurs un espace spécialement dédié à cette profession qui est accessible en ligne : [sur la page d'accueil du site internet du CRIAVS Rhône-Alpes.](#)

Se trouvent à destination des professionnels, les documents suivants :

- Les rôles et fonctions du médecins coordonnateurs
- Des fiches pratiques
- Les documents de référence
- Les textes de loi

## Agenda

### Évènements organisés par le CRIAVS Rhône-Alpes :

4e journée annuelle du CRIAVS Rhône-Alpes le **vendredi 03 février 2012 à Grenoble** : **"Les violences sexuelles au féminin"**. [En savoir plus](#)

**Le cycle 2011/2012 des Soirées du CRIAVS de la délégation de Grenoble se met en place - Voici les premières dates à retenir :**

\* Le 14/09/2011 - Rencontres du CRIAVS - Délégation de Saint-Etienne : **Violences sexuelles-mineurs victimes ou agresseurs : une recherche clinique partagée** avec l'intervention de Dominique Fremy et Christian Bourg. [En savoir plus](#)

\* Le 06/10/2011 : **Nouveau cycle** des Soirées du CRIAVS - Délégation de Grenoble : **Interêt du travail groupal avec les auteurs de violence sexuelle en obligation de soin** avec l'intervention d'Anne-Laure Borel et d'André Grépillat. [En savoir plus : inscription et renseignements](#)

\* Le 18/10/2011 - Rencontres du CRIAVS - Délégation de Saint-Etienne : **Le thérapeute et le juge font-ils la morale ?** avec l'intervention de Pierre Lamothe. [En savoir plus](#)

\* Le 17/11/2011 - **Nouveau cycle** des Soirées du CRIAVS - Délégation de Grenoble : **La cruauté dans la violence sexuelle** avec l'intervention d'André Ciavaldini. [Pour vous inscrire et en savoir plus sur le détail de la soirée](#)

### Dans les autres CRIAVS :

\* Le 14/10/2011 - Journée d'étude du CRIAVS Lorraine : Les mineurs auteurs de violences sexuelles.

\* Le 16/12/2011 - Journée d'étude du CRIAVS Languedoc-Roussillon : La sexualité, son parcours, ses dysfonctionnements, ses déviations.

### Autres événements en ligne

\* Du 12 au 14/09/11 - CIFAS 2011 - Penser l'agression sexuelle.

\* Du 05/10/2011 au 08/10/2011 - Les 30èmes journées de la Société de l'Information Psychiatrique : Perversions.

\* Le 13/10/2011 - Association Passible : Un couple violent peut en cacher un autre.

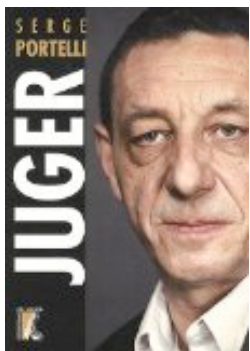
\* Le 22/11/2011 - Association Milena : "Colloque sur les enfants victimes collatérales des violences conjugales".

\* Du 01/12/2011 au 02/12/2011 - 22èmes Journées Nationales des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire : Soins Psychiatriques en prison, l'intime à l'épreuve de la transparence.

\* Du 07/12/2011 au 10/12/2011 - Congrès Français de Psychiatrie 3ème édition : Psychiatrie : Pluralité de la recherche, convergence de la clinique.

## Introduction au livre de S. PORTELLI : "Juger "

Par Pierre-Yves Emeraud, CRIAVS Rhône-Alpes



Pour les travailleurs sociaux et soignants impliqués dans l'accompagnement ou les soins aux Auteurs de Violences Sexuelles, le cadre de leur pratique est souvent « adossé » au cadre judiciaire. C'est dire que les questions de justice ne laissent pas ceux-ci indifférents. Raison suffisante pour parcourir le dernier ouvrage de Serge Portelli, Juge au TGI de Paris, membre du Syndicat de la Magistrature où il interroge ce qu'il en est de la fonction de Juge aujourd'hui en France.

L'auteur rappelle combien la justice, à travers les siècles, a été d'abord assujettie aux différents pouvoirs (royaux, impériaux, régime de Vichy, barbarie nazie, etc. ...). Il situe seulement après la seconde guerre mondiale sa progressive émancipation de cette servitude au pouvoir dans le sens d'une défense des droits de l'homme, de la démocratie et des droits du citoyen y compris à l'échelle internationale. L'auteur met enfin en garde les citoyens que nous sommes contre les tendances actuelles à mettre à mal cette fonction du juge de « gardiens des libertés », acteur de la démocratie pour le réduire à une fonction étroitement sécuritaire au service d'une « société du risque zéro ».

PORTELLI, Serge. *Juger*. Paris [FRANCE] : Les Éditions de l'Atelier, 2011. - 183 p.

[Le résumé et le sommaire de l'ouvrage sont disponibles sur le site internet.](#)

-----

## Documentation

### \* La gestion du savoir et des héritages (Suite...)

Le centre de documentation du CRIAVS Rhône-Alpes est issu de la circulaire d'état du 13 avril 2006<sup>1</sup> stipulant que les CRIAVS sont investis d'**une mission d'information et de documentation** auprès des professionnels. Cette mission s'est activement développée dans la région Rhône-Alpes du fait de la motivation de son équipe constituée et de son directeur de programme de l'époque : André Ciavaldini.

André Ciavaldini a oeuvré durant de longues années pour améliorer la prise en charge des auteurs de violences sexuelles. Par le développement de la prise en charge localement et régionalement ensuite, par le développement du maillage des réseaux ou encore de la recherche .

Lors de son départ du CRIAVS Rhône-Alpes, André Ciavaldini a souhaité léguer au centre de documentation **l'intégralité de sa documentation collectée au fil des années sur le sujet des**

## Lettre d'information du CRIAVS Rhône-Alpes n°23 - Septembre 2011

**AVS.** Thèses, documents en rupture de publication, articles spécialisés, articles de presse... sont aujourd'hui **mis à disposition de l'ensemble des professionnels.** Vous pouvez d'ores et déjà découvrir les ouvrages recensés dans la base de données documentaire nationale des CRIAVS durant cet été.

Le CRIAVS Rhône-Alpes lui rend hommage en nommant ce fonds documentaire "Ciavaldini". Que par cette littérature les professionnels se documentent au mieux sur la prise en charge des auteurs de violences sexuelles, que les pouvoirs publics et les médias s'informent sans à priori et avec exactitude sur ce sujet médiatique souvent traité avec hâte et dans l'urgence.

[Le fonds documentaire Ciavaldini est accessible sur le site internet du CRIAVS Rhône-Alpes.](#)

*[Circulaire DHOS/DGS/02/6C n°2006/163 du 13 avril 2006 : Prise en charge des auteurs de violence sexuelle et création de centres de ressources interrégionaux : "Rechercher, rassembler, mettre à disposition et faire connaître des professionnels toute la documentation et la littérature sur les Auteurs de violence sexuelle".](#)*

\* **Base de données documentaire nationale des CRIAVS ThésèAS** via la page d'accueil du site internet du CRIAVS Rhône-Alpes.

\* **La liste des dernières publications repérées** est disponible sur le site internet rubrique documentation => publications

\* **PRESSE : Les articles de presse repérés chaque semaine nationalement, sont référencés et disponibles sur le site internet** rubrique documentation => lu dans la presse.

----

**Pour retrouver de façon détaillée chaque semaine la revue de presse, les derniers articles, rapports et autres documents publiés sur la thématique des violences sexuelles, la veille médias ainsi que la veille juridique, abonnez-vous au bulletin documentaire national des CRIAVS ou consulter les derniers numéros.**

**Le centre de documentation du CRIAVS Rhône-Alpes répond à vos demandes documentaires et d'ouvrages par email, téléphone ou directement sur place sur RDV à Grenoble. Ces documents sont disponibles gratuitement - sous condition d'inscription préalable - à l'ensemble des professionnels de la région Rhône-Alpes.**

----

**[Vous inscrire à la lettre d'information mensuelle du CRIAVS Rhône-Alpes](#)**

[www.criavs-ra.org](http://www.criavs-ra.org)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 vous disposez d'un droit d'accès de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations de notre part, veuillez-nous retourner votre email en [cliquant ici](#)